

« La caméra s'attarde sur une salle de bain insalubre. Des fils dénudés traînent sur le carrelage humide » :

La salle de bain n'est pas insalubre. Elle va cependant être refaite dans le cadre des travaux de création d'une Unité Protégée dans le pavillon Caravelle qui ont commencé. Le fil identifié comme « dénudé » est en fait le fil conducteur de terre, qui est conforme aux préconisations de sécurité.

« Dans une chambre, les malades ne voient plus le jour. Le volet est bloqué depuis des mois et n'a toujours pas été réparé » :

Il y a, dans une unité, deux chambres qui ont nécessité l'intervention à plusieurs reprises, du service technique pour les volets roulants. Dans les deux cas, la pièce nécessaire était en commande au moment du reportage. Depuis **janvier 2019**, ces volets sont à nouveau opérationnels.

Sur ces deux derniers points, il ne saurait persister l'idée que l'hôpital Pierre JANET est à l'abandon ou délaissé par les services techniques du GHH. La gestion de l'hôpital JANET est identique à celle des autres sites du GHH. Pour rappel, l'établissement dispose d'avis d'exploitation et de sécurité incendie tous favorables, ce qui démontre le bon entretien des locaux. 300 000 euros de travaux pour l'unité Caravelle et la future unité d'accueil de crise (UAC) vont être dépensés dans les semaines qui viennent, en plus des 15 millions d'euros de rénovation de locaux programmés sur la période 2020-2024.

« Un peu plus loin, il y a des matelas par terre » :

La direction dément formellement que des patients se soient vus proposer comme lit, un matelas posé à même le sol, depuis la sortie de crise. Aucun matelas par terre n'est installé dans les pavillons depuis plusieurs années. Face à l'accroissement de la demande en hospitalisation, le GHH a privilégié l'augmentation capacitaire telle que présentée dans le point ci-dessus et en aucun cas l'installation de matelas par terre.

Exceptionnellement, il arrive que l'état du patient nécessite sa protection et celle des autres (ex : risque de chute, risque de détournement du lit qui se transformerait en bélier). Il peut alors être décidé l'installation du matelas au sol le temps du danger. Il s'agit là d'une prescription médicale, notamment pour éviter la contention physique.

« Tous mes quarts, je les fais seule. La nuit il m'arrive d'être seule à devoir gérer 15 patients en crise » :

Dans les structures d'hospitalisation pour adultes, l'effectif de nuit est de 3 à 4 personnes en fonction des services. En cas d'absence inopinée, les équipes s'auto-remplaçaient. Dans ce cas, les professionnels organisaient leur présence dans les unités en fonction de l'état des patients. Depuis janvier 2019 et la mise en place du pool de remplacement de nuit, cette pratique devient exceptionnelle. En outre, nous n'avons pas connaissance d'une unité dans laquelle il y aurait eu 15 patients en crise en même temps.

« Quand on voit que le patient s'agite, on donne des cachetons, on les attache, on ferme les portes » :

Tout traitement médicamenteux ou de contention / d'isolement, doit être réalisé sur prescription médicale, au regard de l'état du patient. La prise en charge des crises d'agitation est de la compétence médicale, qui peut avoir recours aux traitements médicamenteux et/ou à la contention physique. Cette dernière est d'ailleurs peu utilisée sur le Pôle (23 en 2018). La Direction du GHH s'étonne donc qu'un soignant sous couvert d'un « on » s'arroge les compétences d'un médecin.